

Subventions à des associations sportives et transfert de crédit

M. LE MAIRE, Rapporteur : Au titre du Fonds d'Aide au Sport pour les clubs de quartier, et sur avis favorables des Commissions de la Politique de la Ville et des Sports, il est proposé au Conseil Municipal d'attribuer les subventions suivantes aux associations désignées ci-après et d'effectuer un transfert de crédit pour l'opération «Casser n'est pas jouer» (tournoi en salle de basket-ball 3 X 3) :

* CPB	2 000 F
* Comité du Doubs de Hand-Ball	2 000 F
* FC Planoise-Saint-Ferjeux	5 000 F
* Association des Parents de la Grette	4 000 F
* Satellite «Sports de combat»	4 000 F
* Hand-Ball Club Clairs-Soleils	7 000 F
* Jeunesse de Palente	5 500 F
* AS Orchamps Palente	9 000 F
* MJC Palente «Football»	4 000 F
* Planoise Football Club	4 500 F
* PKA	4 500 F
* Clairs-Soleils «Football»	4 000 F
* Satellite «Basket-ball»	4 500 F
* Karaté Sport 25	4 500 F
* Casser n'est pas jouer	8 000 F
* Espoir Jean JOSSELIN «boxe»	<u>4 500 F</u>
Total	77 000 F

Le Conseil Municipal est invité à :

- adopter ces propositions et, en cas d'accord, à décider de financer cette dépense au Budget Primitif 1999 à l'imputation budgétaire 92.40.6574 code service 20300, pour les subventions allouées aux associations,

- autoriser le transfert de crédit d'un montant de 8 000 F de l'imputation 92.40.6574 code service 20300 du Budget Primitif 1999 vers l'imputation 92.40.6068 code service 20300.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 6 juillet 1999